

communiqué de presse

Politique de regroupement : l'université de Bordeaux formalise ses orientations et initie une procédure de retrait de la Comue d'Aquitaine

Bordeaux, le 18 décembre 2017

Contact Presse :

Blandine Laccassagne
Direction de la communication
Université de Bordeaux
T 05 40 00 34 87
M 06 46 45 76 56

Lors de sa dernière séance, le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration a adopté par 19 voix pour, 7 contre et 6 abstentions, une délibération qui formalise sa vision en matière de politique de site et mandate le président pour engager le processus de retrait de la Comue d'Aquitaine.

Fort de son expérience de quatre années de mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013, le conseil d'administration de l'université de Bordeaux a formalisé les orientations qu'il souhaite en termes de politique de regroupement sur le territoire. Il répond ainsi à la déclaration de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui recueille aujourd'hui la position des établissements sur leurs attentes concrètes concernant l'organisation territoriale, dans la perspective d'un ajustement de la loi sur les regroupements universitaires.

Notion de site universitaire

L'université de Bordeaux souhaite que le site universitaire soit considéré à l'échelle de Bordeaux et de sa métropole, tout en incluant ses antennes universitaires régionales, garantes d'un ancrage territorial de premier plan. Ce périmètre correspond davantage à la réalité universitaire que celui de la grande région Nouvelle-Aquitaine, pour l'organisation de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie universitaire.

Type de regroupement

Si la loi maintient le caractère obligatoire des regroupements au niveau d'un site, l'université de Bordeaux souhaite qu'une concertation soit engagée avec l'université Bordeaux Montaigne et l'école Bordeaux Sciences Agro pour faire évoluer les actuelles conventions de coopération.

Approche régionale

Très attachée à une politique régionale ayant jusqu'ici fait l'objet d'une relation exemplaire avec les collectivités, l'université de Bordeaux appelle de ses vœux la création d'une conférence d'établissements universitaires à l'échelle de la grande région, véritable espace d'échanges, de dialogue et de concertation entre tous les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie universitaire.

.../...

communiqué de presse

.../...

En conséquence, constatant qu' « après trois ans de fonctionnement et à l'instar d'autres Comue en France, la Comue d'Aquitaine n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés et n'a pas su répondre aux attentes de l'université de Bordeaux en termes d'appui à la politique de site prévue par la loi, en dépit de moyens spécifiques importants accordés par l'Etat. », le Conseil d'administration de l'université de Bordeaux, donne mandat au président pour « initier une procédure de retrait de la Comue d'Aquitaine et, corrélativement, engager avec les autres établissements partenaires une concertation pour reconstruire les modalités de structuration et de coopération à l'échelle du site ».

En effet, lorsqu'en décembre 2014, le même conseil d'administration avait approuvé les statuts de la Comue d'Aquitaine et confirmé sa qualité de membre de cet établissement, il avait accompagné sa décision de recommandations à l'attention de cette nouvelle structure qui devait :

- ne pas constituer une couche institutionnelle supplémentaire ;
- promouvoir la coordination territoriale à l'échelle de la grande région et laisser au sein de sa gouvernance une place particulière à l'université de Bordeaux, en rapport avec son poids relatif en termes d'étudiants et de personnels ;
- soutenir les actions menées par les établissements dans le cadre de la « politique de site », dont une grande partie est portée par l'université de Bordeaux.